



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

épilepsie

Question écrite n° 74061

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'épilepsie. L'épilepsie touche près de 50 millions de personnes dans le monde dont 300 000 à 500 000 en France, nourrissons, enfants, adolescents et adultes confondus. Sujet très attendu, celui du traitement chirurgical qui, pour certaines épilepsies très localisées aussi bien chez l'enfant que chez l'adulte, consiste à délimiter la zone d'origine des crises à l'occasion d'un bilan neurologique très approfondi, avant de procéder à leur ablation. À l'heure actuelle, seuls entre 200 et 250 patients sont opérés chaque année en France. C'est trop peu, et de surcroît les délais d'attente entre le bilan et l'intervention sont beaucoup trop longs, au risque d'une détérioration cognitive supplémentaire. Chaque année, 500 enfants et adolescents devraient bénéficier d'un bilan préopératoire à l'issue duquel on pourrait en retenir à peu près la moitié pour une intervention. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin d'établir des bilans pour déceler cette maladie et préparer le traitement chirurgical adéquat.

Texte de la réponse

En France, 500 000 personnes souffrent d'épilepsie. Environ 20 % à 30 % des malades répondent mal aux thérapeutiques. Une conférence de consensus, organisée en 2004 sous l'égide de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation de santé (ANAES), devenue Haute Autorité de santé, a permis de mieux définir les indications thérapeutiques en cas d'épilepsie pharmaco-résistante, en particulier dans le domaine neurochirurgical. Il est important de souligner que les indications des traitements neurochirurgicaux doivent être soigneusement étudiées. En effet, il est nécessaire, avant de proposer un tel recours aux malades, de pratiquer une évaluation médicale préopératoire complète pour affirmer la pharmaco-résistance de l'épilepsie et pour déterminer la faisabilité et la pertinence du traitement neurochirurgical. Environ 450 personnes par an seraient concernées par un traitement neurochirurgical, dont 200 enfants. Dans le cadre des programmes hospitaliers de recherche clinique (PHRC), le ministère de la santé et des solidarités finance des projets de recherche sur ce sujet, ayant notamment pour objectif de mieux cerner la place des investigations complémentaires dans les indications des traitements neurochirurgicaux, de préciser la place des différentes techniques d'intervention existantes, d'évaluer les bénéfices et les risques des ces traitements et d'entreprendre des études médico-économiques. Ces recherches vont permettre de mieux définir les besoins dans ce domaine et d'organiser l'offre de soins en conséquence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74061

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8669

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1357